



INFORMATION AUX NOUVEAUX PROPRIETAIRES **D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES**

Pour faciliter la gestion de la Taxe de Séjour que vous collectez en tant qu'Hôtelier, Loueur ou autres hébergeurs, le Service de la Taxe de Séjour de la Commune de La Bresse a procédé à la migration de l'application informatique qui était utilisée depuis 2003 vers un portail Web que vous pouvez consulter via le lien Internet suivant :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/labresse>

Nous vous invitons à vous connecter sur ce portail et à formuler la demande de création de votre espace hébergeur, puis à suivre les étapes d'inscription :

- Saisissez vos identifiants : E-mail + mot de passe
- Vous recevrez par mail une demande de validation de votre adresse Email et vous cliquerez sur le lien
- Vous renseignerez vos informations personnelles (adresse...)
- Vous renseignerez les informations sur l'hébergement en location
- Vous recevrez un mail de validation de compte de la part de votre gestionnaire (service de la Taxe de Séjour de la ville de La Bresse)

Vous pourrez désormais vous connecter à votre compte Loueur pour :

- Modifier vos informations « Loueur »
- Consulter vos informations « Structure(s) d'accueil » et faire une demande de modification
- Déclarer en ligne vos périodes de déclaration
- Payer en ligne pour une ou plusieurs déclarations
- Visualiser l'historique de vos paiements et générer des quittances
- Déclarer le classement de vos structures d'accueil
- Nous contacter directement par mail

Cordialement.

Votre Gestionnaire de Taxe de Séjour :

E.GEHIN Service Finances Office de Tourisme et Loisirs 88250 LA BRESSE

Mail : financeotl@labresse.fr